

SEANCE DU 16 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14
Date de la convocation : 11 juin 2021
Date d'affichage : 11 juin 2021

Séance du 16 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire le onze juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent de VEDELLY, Maire.

Présents : Marie-Josée BAUDY, Christine CABRIT, Jean-Bernard CAMBON, Véronique CANCE, Laurent DE VEDELLY, Michel GALIBERT, Germain GINESTET, Patrick PONS, Viviane REYNAUD, Paul SUDRES, Claudine VENCK.

Absents représentés :

Maxime MIGNONAC donne pouvoir à Laurent DE VEDELLY,
André BAPTISTE donne pouvoir à Germain GINESTET
Laura POUGET donne pouvoir à Patrick PONS

Absents :

Valérie DEMANGE

Secrétaire de séance : Patrick PONS

Ouverture de la séance à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

Décision modificative n°1 Budget Lot. Les Clauzades

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget Lotissement les Clauzades 2021,

Afin de régler le rappel de TVA sur des cessions de terrain à bâtir pour le lotissement des Clauzades, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget Lot. Les Clauzades de l'exercice 2021 :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
Fonctionnement				
6712/ chap 67		18 000,00€		
6522/ chap 65	18 000,00€			
TOTAL	18 000,00€	18 000,00€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** la décision modificative ci-dessus :

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Plan de financement pour les travaux de construction d'une halle

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de demander une aide financière auprès d'organismes publics, pour les travaux de construction d'un espace associatif sur la Commune.

Il propose ainsi le plan de financement suivant :

Construction de l'espace associatif :

- Montant de travaux de bâtiments : 507 000.00 € HT
- Montant des études : 63 000.00 € HT
- Montant de la couverture photovoltaïque : 230 000.00 € HT

Montant total des travaux : 800 000.00 € HT

Subvention du Conseil Départemental (10%) :	57 000.00 €
Subvention du Conseil Régional (20%) :	114 000.00 €
Subvention de l'Etat (DETR) (40%) :	228 000.00 €
Montant de l'autofinancement HT :	401 000.00 €

Les crédits nécessaires à l'autofinancement seront inscrits au budget Commune 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention ainsi que le plan de financement.

VOTE	POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
------	--------	----------	--------------

Recensement de la population 2022 : Désignation d'un coordonnateur et d'un suppléant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en relation avec l'INSEE, la Commune d'Agen d'Aveyron organisera au cours de l'année 2022 le recensement de la population et qu'il convient pour cela de nommer un coordonnateur et un suppléant afin de réaliser les opérations du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

- De nommer le 1^{er} Adjoint de la commune coordonnateur ainsi que la secrétaire de mairie, suppléante chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population qui sera découpée en deux districts.
- D'inscrire les crédits au budget 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE	POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
------	--------	----------	--------------

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15

**Le Maire,
Laurent de VEDELLY.**

Le Secrétaire de Séance,